

République française
Département de l'Isère



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 01/02/2023

Nombre de membres : 10
Présents : 08
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 06 février 2023
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 30 janvier 2023

Date d'affichage : 13 janvier 2023

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mmes BESSON, FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
MM. DEGRANGE, DELPONT, OLLEON

Pouvoir : M BENOIT à Mme FLAMAND
M DURET à Mme BESSON

La séance est ouverte, M. BONNET est nommé Secrétaire de séance :

OBJET : Finances – Demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique du complexe F-R BERIOT sur la commune de Saint-Ismier.

Sur le rapport de Monsieur FARRUGIA :

Dans un objectif de performance environnementale, le SIZOV souhaite modifier le système d'éclairage du terrain de football synthétique, sans en attendre l'obsolescence. Ceci permettra d'une part des économies importantes d'énergie et d'autre part une réduction des nuisances environnementales ainsi que sur la santé humaine.

La solution souhaitée par la collectivité est un remplacement des 12 projecteurs actuels en iodure métallique de 2000W chacun, par des projecteurs en technologie LED de 1500W.

L'enveloppe de travaux prévisionnelle estimée à 21 935.84 € HT soit 26 232,00 € TTC, sera financée de la manière suivante :

FINANCEMENT	Taux	MONTANT TTC
DETR	20%	5 246,40 €
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert »	20%	5 246,40 €
FAFA <i>Fédération Française de Football</i>		8 000,00 €
TOTAL SUBVENTION		18 492,80 €
AUTOFINANCEMENT		7 739,20 €
MONTANT TOTAL		26 232,00 €

C'est pourquoi le Comité syndical, à l'**Unanimité**, AUTORISE le Président du SIZOV à faire les demandes de subvention auprès de l'ETAT et de la fédération française de football pour le remplacement de projecteurs du terrain de football synthétique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
 POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
 Montbonnot-Saint-Martin, le 06 février 2023

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.




LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET

